



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



Pôle « Médiation Faune Sauvage » LPO Alsace & GEPMA

Bilan 2015

Le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Créé en mars 2008, il est destiné à répondre à toutes les demandes liées à la petite faune sauvage, mammifères et oiseaux sauvages, protégés ou non.

**Le pôle MFS a traité 3006 demandes
au cours de l'année 2015,
toutes catégories confondues.**

négligeable de l'activité du pôle MFS dans ce département. Des habitants provenant de 27 communes, sur les 28 que compte l'Eurométropole, ont fait appel au pôle MFS.

Evolution du nombre de demandes depuis 2010 :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb	1105	1667	1869	2328	2470	3006

Nb : l'informatisation des données ayant pris du retard, le bilan 2014 n'avait pas pu prendre en compte toutes les demandes traitées cette année-là. Ce sont donc 2470 demandes qui ont été traitées en 2014, contrairement à ce qui avait été noté dans le bilan paru en janvier 2015 (=2095). Soit 1622 cas dans le Bas-Rhin, 563 cas dans le Haut-Rhin et 285 hors Alsace.

1. Répartition géographique des demandes

La répartition géographique des demandes reste inégale au niveau régional. Le faible pourcentage recensé dans le Haut-Rhin (20%) est lié à la présence, dans ce département, des Brigades Vertes et de l'association Sentinelle Nature Alsace (SNA) qui traitent directement de nombreuses demandes.

Sur l'ensemble des demandes en provenance du Bas-Rhin, 36% provenaient de l'Eurométropole de Strasbourg, ce qui représente une part non

2. Catégories d'appels

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et très souvent, un suivi est effectué dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont classées en 4 grandes catégories :

⇒ **Les demandes d'informations (39,3 %)**

Ces demandes concernent majoritairement :

- des comportements d'animaux jugés « anormaux »;
- des conseils pour aménager un espace en faveur de la faune ou pour concilier travaux de rénovation et préservation des animaux présents ;
- des questionnements sur un animal méconnu, observé, le souhait de l'identifier pour le connaître ;
- des questionnements sur le nourrissage de la faune et les cas de mortalité autour des mangeoires ;
- des problématiques de collisions des oiseaux contre les surfaces vitrées ;
- des faits relatés dans les médias ayant entraînés quelques craintes (virus...).

⇒ **Les demandes liées aux problématiques de cohabitation (13,4 %)**

Cette catégorie concerne essentiellement des gênes provoquées par la présence d'un animal ou d'un groupe d'animaux à un endroit donné. La majorité des demandes est motivée par :

- des nuisances sonores ;
- des problèmes d'odeur, de déjections ;
- des problèmes de prédation sur des animaux d'élevage ;
- et, de plus en plus, une intolérance vis à vis de la faune sauvage aux abords de nouvelles constructions.

Cette catégorie de demandes est en hausse et mobilise beaucoup de temps au sein du pôle MFS. Il est essentiel d'y répondre car trop souvent des questionnements anodins cachent la véritable raison des appels (ex : peur liée à la méconnaissance des espèces vivant à proximité de l'Homme).

Les réponses à ces problématiques sont dans un premier temps données par téléphone. Les conseils sont apportés au cas par cas pour une meilleure cohabitation avec les animaux. S'agissant de certaines espèces protégées (hirondelles, chauves-souris), un ou plusieurs déplacements sur site sont effectués.

Malgré les informations apportées, certains propriétaires refusent toute cohabitation et veulent coûte que coûte chasser les animaux. Lorsqu'il s'agit d'espèces non protégées (fouine...), des conseils sont donnés pour inciter les « indésirables » à partir d'une manière douce et déontologiquement correcte. Cela permet de donner des alternatives à des personnes tentées par des moyens de destruction tels que l'empoisonnement ou le piégeage, qui n'apportent pas de solution durable au problème de cohabitation.

Lorsqu'il s'agit d'espèces protégées, un rappel à la loi est effectué, suivi le cas échéant d'une action en justice.

⇒ **Les demandes liées à la destruction des espèces ou leurs milieux (10,3 %)**

Le pôle MFS est amené à intervenir :

- pour décaler ou stopper des travaux présentant un risque pour les espèces protégées ;
- pour des problématiques d'empoisonnements ou d'activités cynégétiques et de piégeage illégales ;
- pour des problématiques de détention et de commerce illégal d'espèces protégées.

Dans la majorité de ces cas, le pôle MFS contacte les agents de l'ONCFS ou des Brigades Vertes pour effectuer un constat, et prévient la DREAL.

⇒ **Les demandes liées aux animaux en perte (37 %)**

Plutôt que de simplement recueillir les animaux jugés « en perte », le pôle MFS tente d'avoir un rôle éducatif. En effet, la méconnaissance de la biologie des espèces peut engendrer des comportements inappropriés - parfois irréversibles - pour la faune.

Les jeunes animaux esseulés n'ont en effet pas toujours besoin d'être recueillis. Si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine, cette solution doit être privilégiée ! Ce type de conseil demande beaucoup de pédagogie car, suivant la sensibilité du découvreur, il peut être mal interprété. De fait, ce n'est qu'après un premier bilan téléphonique complet que les animaux sont dirigés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire.

4. Espèces concernées

❖ Oiseaux (74,2 %)

- Qu'il s'agisse de demandes liées à des problématiques de cohabitation, des demandes d'informations concernant des comportements jugés anormaux ou des demandes liées à la destruction de leur nid en période de reproduction, le nombre d'appels concernant les cigognes blanches est en nette augmentation !
- Le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre sont à l'origine de nombreux appels liés à la destruction des nids lors de travaux de rénovation des bâtiments.
- Celles concernant les colombidés et les corvidés concernent plutôt des problèmes de cohabitation

liés à leur présence aux abords des habitations (nuisances sonores, déjections...).

- Les passereaux des jardins sont surtout l'objet de questionnements sur leurs mœurs et la volonté des particuliers de leur venir en aide (nourrissage, aménagement des jardins,...).
- Quant aux rapaces, les demandes concernent majoritairement des animaux en perte de vue.



Exemple de problématiques gérées par le pôle MFS : destruction de nids d'hirondelles liées à la présence de déjections sur un rebord de fenêtre...

❖ Mammifères (20,8 %)

- Les demandes concernant les chauves-souris restent de loin les plus nombreuses. Ces espèces trouvent fréquemment refuge dans les constructions humaines. L'utilisation de l'habitat et les travaux de rénovation (aménagement des greniers, isolations extérieures...) ont beaucoup évolué ces dernières années et la présence des animaux ne passe plus inaperçue comme cela pouvait être le cas dans le passé. De nombreuses colonies sont délogées et le pôle MFS doit rester vigilant en permanence pour limiter les destructions des animaux et/ou faire en sorte de limiter les destructions de gîtes.
- Suite aux campagnes d'informations menées par le pôle MFS, les demandes concernant le blaireau d'Europe sont toujours en augmentation. Elle concernent des problématiques de cohabitation en milieu viticole mais également sur les ouvrages de protection des eaux (digues).

❖ Autres demandes (5 %)

Ces demandes concernent :

- la présence d'amphibiens sur des routes non protégées en période de migration nuptiale.

- les demandes d'ordre « général » notamment la réglementation en vigueur : défrichage illégal, destruction de milieux favorables à des espèces menacées (zones humides, pelouses calcaires...), taille des haies en dehors des périodes autorisées...
- les problématiques de cohabitation avec des espèces d'insectes ou de reptiles...

5. Programme d'épidémiologie de la rage des chiroptères en France

Depuis 16 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie de la rage animale en France. Ainsi, tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA (lors des suivis scientifiques des colonies, individus trouvés par des particuliers...) et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

Sur les **96 cadavres de chauves-souris** transmis en 2015 **toutes les analyses se sont révélées négatives.**

6. Bilan

Le pôle MFS vient de terminer sa huitième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers que par les professionnels et les collectivités. Il est également important de rappeler qu'au delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques sur des espèces régionales.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Eurométropole de Strasbourg apportent toujours leur soutien au pôle MFS. Qu'ils en soient ici largement remerciés. Grâce à ces partenariats, la LPO Alsace et le GEPMA ont les moyens de répondre aux demandes, dans le respect de la réglementation et surtout dans l'intérêt de chacun (habitants et animaux).

7. Communication

Exemples d'articles parus dans la presse en 2015 (quotidiens DNA et Alsace) et qui ont permis de mieux faire connaître le service MFS auprès du grand public et des professionnels.

FAUNE SAUVAGE

Les merles noirs victimes d'un virus

Une mortalité anormale a été constatée dans le Haut-Rhin, mais il n'y a pas d'épidémie, rassure la Ligue pour la protection des oiseaux d'Alsace.

Adrien Dentz

« Nous avons constaté depuis quelques mois l'absence de merles dans notre jardin, alors que nous observons une demi-douzaine de couples régulièrement », signale une habitante de Héisingue qui s'inquiète de la disparition de ces oiseaux familiers au plumage noir et bec orange, dont le nom scientifique est *turdus merula*.

Cette « disparition » coïncide avec l'enregistrement début août par le réseau Sagir d'une mortalité anormale de merles noirs dans le département du Haut-Rhin. Ce réseau de l'Office national de la chasse et de la forêt (ONCF) chargé de la surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages fait état de la découverte de « 15 à 20 animaux morts en dix jours dans la même commune » du Haut-Rhin, sans la citer.

Deux merles noirs ont fait l'objet d'un examen nécropsique au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires à Colmar, qui a permis de déceler des symptômes d'une infection virale. Des analyses complémentaires ont permis de confirmer la présence du virus Usutu. « Il s'agit de la première détection en France », signale le réseau Sagir.

Ce virus a été identifié en Europe pour la première fois en Italie, en 1996, et s'est rapidement diffusé en Europe centrale. Il sévit depuis 2011 dans le sud de l'Allemagne où il aurait provoqué une véritable hécatombe parmi les merles noirs. Il touche aussi les autres espèces de passeriformes (mésanges,

Un merle noir mâle. Photo: OALC/arc/Marc Wild

moineau, rouges-gorges, étourneaux) ainsi que les chouettes. Le virus porte le nom de la rivière Usutu en Afrique du Sud où il a été isolé chez un moustique pour la première fois, en 1959.

Un phénomène récurrent en Alsace

« Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il n'y a pas d'épidémie du virus Usutu en Alsace », signale Christian Braun, directeur de la Ligue pour la protection des oiseaux d'Alsace (LPO). Il estime qu'il s'agit d'un « phénomène localisé ». « Il n'y a pas de raison de lancer une alerte pour l'instant. Aucun nouveau cas n'a été déclaré », confirme Suzel Hurstel, responsable du centre de soins de la LPO Alsace à Rosenwiller dans le Bas-Rhin. Pour suivre la progression du virus la LPO demande de

signaler toute mortalité anormale par courriel (alsace@lpo.fr).

Son ne voit plus de merles dans le jardin, cela ne veut pas dire qu'ils sont morts. La « disparition » des merles noirs est un phénomène récurrent en Alsace. « Il s'agit généralement de micromigrations, parfois d'une commune à l'autre », explique Suzel Hurstel. « Nous sommes en pleine saison fruitière, les merles désertent les vergers, les haies et les forêts », complète Christian Braun. « La première cause de mortalité des passereaux, ce sont les chats, et la deuxième, les boîtes vitrées », rappelle-t-il.

« Les merles noirs vont revenir au printemps prochain », nous assure la LPO. Pour charrier le temps des cerises, comme d'habitude.

DOSSIER

Terriers de blaireaux en milieu viticole

Les blaireaux creusent parfois leurs terriers dans des vignes ou dans des cultures. Les galeries peuvent alors fragiliser le sol, qui peut s'effondrer au niveau de l'entrée et provoquer le renversement des tracteurs. Ce problème de sécurité peut être une réelle entrave aux activités agricoles et représente un risque humain à prendre en compte. Toutefois, détruire les animaux « gratuits » ou obliger leur terrier ne fait que repousser le problème : une nouvelle famille s'installera inévitablement dans le même secteur à court ou moyen terme, car tout territoire vacant est réoccupé. D'autres solutions, pérennes, doivent donc être recherchées et appliquées.

AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Pourquoi le blaireau choisit-il des secteurs cultivés ?

Les blaireaux sont des mammifères craintifs et inséparables. Très territoriaux, ils attirent généralement le plaqeur du temps des secteurs calmes, loin des activités humaines et préservés de dérangement. Passant l'essentiel de la journée au fond d'un terrier, ils ont besoin d'un terrain suffisamment meuble et bien drainé pour installer leurs galeries.

En Alsace, ce sont notamment les pentes du piémont vosgien qui ont leur préférence (même si l'on trouve des blaireaux sur l'ensemble de la région, de la plaine aux Hautes-Vosges).

Les blaireaux ont deux types de terriers : les « principaux », qui est occupé par le clan toute l'année, et ce sont les terriers « secondaires », qui accueillent un ou plusieurs

nombreuses galeries (ouvertures donnant accès à une galerie), tandis que les terriers secondaires n'en possèdent qu'une ou deux. Ce sont en général ces derniers terriers qu'on trouve dans les cultures.

Terriers de blaireaux en milieu viticole : comment réagir ?

Les terriers de blaireaux sont situés dans une zone cultivée, la première chose à faire est de vérifier si ces terriers provoquent des gênes avérées à l'activité agricole ou pas.

Si ce n'est pas le cas (présence sur un talus ou en marge des cultures), il est important de laisser les animaux dans ce terrier, en effet :

- le dérangement ou la destruction d'un terrier non problématique peut inciter les animaux à quitter ce terrier et à en creuser un nouveau dans une site proche, où il posera de réels problèmes (par exemple, au milieu d'une culture).

Tuer un blaireau ou boucher l'entrée de son terrier : des opérations inutiles et inefficaces

Les blaireaux sont très attachés à un terrier. Si les galeries sont bouchées, ils creuseront facilement une nouvelle ouverture ou contourneront l'obstacle, même si celui-ci est sensé les dissuader (branchies, pierres).

L'élimination des animaux n'est pas plus efficace, car cela revient à rendre le ter-

LALSACE Trois frontières

23 | ALSRedaction@lalsace.fr | JEUDI 30 AVRIL ET VENDREDI 1ER MAI 2015

SAINT-LOUIS Un nouvel aspirateur à déchets électrique

SAINT-LOUIS Le titre de maître-restaureur pour le Trianon

SAINT-LOUIS Terre des hommes Alsace recherche un nouveau toit

ENVIRONNEMENT

Le 1er hôtel à hironnelles de Mulhouse

Abandonné d'un projet projet sans relâche depuis trois ans par René Geymann, un bénévole de la Ligue pour la protection des oiseaux domicilié à Magstatt-le-Haut, le premier hôtel à hironnelles de Mulhouse a été installé il y a peu, rue de Kingersheim, dans le quartier de Bourtwiller. Il compte 60 lits. Les premiers occupants sont espérés dès cette année.

René Geymann

Après dix ans de démarches, René Geymann a pu concrétiser son projet d'hôtel à hironnelles. Le bâtiment de 60 lits est installé dans le quartier de Bourtwiller, dans le quartier de Bourtwiller.

En ville, il n'y a pratiquement plus d'hironnelles

Elles hibernent ou vivent dans des zones protégées. On peut dire qu'il n'y a plus de hironnelles dans le quartier de Bourtwiller.

« Si on a un premier couple, ce sera gagné »

René Geymann, un bénévole de la Ligue pour la protection des oiseaux domicilié à Magstatt-le-Haut, a installé le premier hôtel à hironnelles de Mulhouse. Il compte 60 lits. Les premiers occupants sont espérés dès cette année.

En chanson

Le premier couple d'hironnelles est né. René Geymann, un bénévole de la Ligue pour la protection des oiseaux domicilié à Magstatt-le-Haut, a installé le premier hôtel à hironnelles de Mulhouse. Il compte 60 lits. Les premiers occupants sont espérés dès cette année.

Le pôle MFS remercie tous les bénévoles qui secondent l'équipe salariée dans le cadre des actions de protection de la faune sauvage.